



Synergies et Performances Made in 95

info@syperf95.com

www.syperf95.com<https://www.syperf95.com/>

Appel d'offres

Assistance et Elaboration des Processus de la plateforme Syperf95

10/01/2020

AO N°2020-01

Acheteur SyPerf95

SECTION 1 : CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'ORGANISATION

SyPerf95 (SYnergies et PERFormances Val d'Oise).

SyPerf95 est un réseau d'entreprises déployé dans le Val d'Oise animé et piloté par des chefs d'entreprises, soutenu par les institutions pour être au service du développement économique et de l'emploi dans le département.

La vocation de Syperf95 est de fédérer et faire collaborer les entreprises via une plateforme collaborative numérique pour réaliser du développement de business avec les grands donneurs d'ordre.

L'objectif de Syperf95 est de fédérer et faire collaborer les TPE et PME via une plateforme collaborative numérique afin qu'elles soient visibles et structurées pour intéresser les grands donneurs d'ordre à les consulter et à leur passer des contrats.

Pour ce faire, le principe est de faire collaborer les TPE-PME, sous une identité financière et juridique unique pour qu'elles puissent répondre de manière groupée à des appels d'offres publiques ou privées.

Il s'agit donc **d'un outil de dynamisation économique local mais aussi d'accompagnement à l'adaptation des TPE –PME et de montée en compétence**

Organisation : Le dispositif Syperf95 prévoit 2 entités complémentaires : Une association et une SAS :

- **L'association** rassemble les entreprises, constitue un vivier de compétences et développe des services à destination des adhérents (commercial, administratif, amélioration continue, veille...). C'est la tête du dispositif et elle est entièrement pilotée par les chefs d'entreprises. Elle associe également à titre consultatif les acteurs locaux institutionnels désireux de soutenir la démarche ;
- **La SAS** qui va répondre et exécuter les marchés, constituer l'interlocuteur unique pour les grands comptes, fournir des garanties aux clients (assurance, caution, qualité, labels...). En rassemblant au capital les entreprises parties prenantes du marché, elle les solidarise et évite les dispersions de responsabilités. Des filiales seront potentiellement créées en fonction du succès et donc des marchés remportés.

SECTION 2 : REGLEMENT DE LA DE LA CONSULTATION

2.1 ORIGINE DES FONDS

Syperf95 a, dans la cadre du plan de revitalisation de la 3M, obtenu le financement pour deux actions.

Action 1 : Mise en place de son organisation Association et SAS.

Action 2: Elaboration des processus et leurs procédures associées pour structurer une organisation opérationnelle afin de réaliser l'objectif de Syperf 95.

Les processus et procédures associées établies, permettront de réaliser la plateforme collaborative numérique.

Pour conduire cette action Syperf95 réserve une partie des fonds pour s'adjoindre une mission d'assistance et de conseils.

Cette Mission d'assistance et de conseils pour l'élaboration des processus et leurs procédures associées pour structurer une organisation opérationnelle afin de réaliser l'objectif de Syperf 95 est l'objet de l'appel d'offres.

2.2 MISSIONS ET PERFORMANCES ATTENDUES RELATIVES A L'OBJET

L'assistance et les conseils attendus porteront sur les Axes Principaux suivants :

- Axe Principal 1 : Identification des différents types de PME et TPE du territoire
- Axe Principal 2 : Méthodologie de sélection des entreprises pour les regroupements en cohérence avec les chartes jointes en annexes
- Axe Principal 3 : Méthodologie pour effectuer l'analyse de la capacité des entreprises en vue de l'adhésion à l'association et aux AO.
- Axe Principal 4 : Méthodologie de la gestion dynamique des fiches adhérents
- Axe Principal 5 : Méthodologie fonctionnement de la bourse aux AO.
- Axe principal 6 : Gestion des projets et affaires

Pour chacun des 6 Axes Principaux, le candidat développera un mémoire méthodologique dans lequel il décrira ses propositions en fonction du besoin fonctionnel général exprimé. D'autre part il indiquera les ressources humaines qu'il compte allouer.

2.3 CRITERES DE CHOIX

Le candidat retenu devra appréhender les enjeux, l'écosystème et la gouvernance de telles structures. Il travaillera en étroite collaboration avec le comité projet et sera force de proposition. La réponse devra proposer un cadrage projet ainsi qu'un planning prévisionnel des travaux

- Mémoire méthodologique
- Délais
- Prix

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les attestations fiscales et sociales et documents que SyPerf95 peut raisonnablement demander pour la bonne exécution du marché.

Tous les candidats doivent avoir pris connaissance de notre **chartre des achats responsables et avoir signé le formulaire.**

2.4 CONFIDENTIALITE

Toutes les informations communiquées par SyPerf95 dans le cadre du projet sont les produits d'effort de création originale, de secrets commerciaux et d'informations à caractère confidentiel constituant des biens de grande valeur appartenant à Syperf95. En conséquence, le prestataire s'engage à ne faire usage des informations communiquées par Syperf95 que dans le cadre des présentes et à limiter la communication de celles-ci aux membres de son personnel agréés et à se porter fort de ce que les membres de son personnel prennent le même engagement de confidentialité.

2.4 PRIX DE L'OFFRE ET RABAIS

Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes et établis en Hors Taxes.

2.5 CONDITIONS DE PAIEMENT

- 20% à la commande
- Le solde à la remise des documents à 30 Jours

2.6 DEROULE DE L'AO

Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des soumissionnaires, Syperf95 a toute latitude pour demander à un soumissionnaire des clarifications sur son offre, en lui accordant un délai de réponse raisonnable. Aucune clarification apportée par un soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de Syperf95 ne sera pris en compte. La demande de clarification, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement du contenu de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes lors de l'évaluation des offres.

Si le Soumissionnaire ne répond pas à une demande de clarification concernant son offre avant la date limite fixée par Syperf95 dans sa demande, son offre pourra être rejetée.

2.7 ENVOI DES OFFRES

Les offres peuvent être remises soit par courrier ou déposées en personne à l'adresse suivante.

SyPerf95 chez CREE
7 rue des Entrepreneurs
95150 TAVERNY

par voie électronique.

info@syperf95.com

2.8 CALENDRIER

Soumission AO	20 janvier 2020
Positionnement de l'adhérent	24 janvier 2020
Réponse à Appel d'offres	31 janvier 2020
Commande	15 février 2020
Analyse du besoin	31 mars 2020
Fin d'exécution	30 avril 2020

SECTION 3 : OBJET DE LA DEMANDE

Le présent appel d'offre est lancé par l'association Syperf95 pour l'assistance, l'élaboration et la mise en place de processus et procédures permettant d'organiser la politique de la plateforme, d'assurer l'égalité de traitement de ses membres.

La finalité est d'assurer la performance de Syperf95.

Par ce choix, Syperf95 veut harmoniser ses pratiques et démontrer auprès de ses futurs clients le sérieux de la plateforme collaborative en assurant un même niveau de qualité de service.

En définissant ses processus clés, SyPerf95 s'assure que les étapes à suivre et les façons de faire seront connues de tous et Syperf95 pourra ainsi demander leur application.

La mise en place d'une démarche de « processus » permet d'assurer une capitalisation sur les pratiques clés de **la plateforme** et un gain de temps très significatif dans la montée en compétences des entreprises membres. L'ensemble des informations seront centralisées et disponibles permettant aux adhérents d'être informés en continu.

Cette assistance se décompose en plusieurs phases devant mener à la mise en place d'une démarche simple et pertinente afin d'assurer à la plateforme la possibilité d'adapter ses processus en fonction des besoins et de façon agile. Lors de cette démarche, il faudra en permanence évaluer le modèle défini et ne pas hésiter à se remettre en question si ce dernier correspond toujours à la meilleure façon de répondre à l'enjeu fixé.

3-1 CADRAGE DE LA MISSION

REUNIONS PREPARATOIRES

Une première réunion est prévue pour le lancement du projet après la commande.

Le prestataire participera aux différentes réunions préparatoires concernant la modélisation et la rédaction des processus et procédures de la plateforme à destination des membres de Syperf95.

ANALYSE DE LA POLITIQUE ET DES BESOINS DE LA PLATEFORME.

Une fois mis en perspective avec le contexte, le prestataire devra structurer les besoins par degré d'importance ou par thèmes, afin de mieux cerner à quelle étape de la conception ces besoins doivent être pris en compte.

Le prestataire, en collaboration avec SyPerf95, doit également établir les contraintes susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs par l'ouvrage ou le processus.

A l'issue de son analyse, le prestataire soumettra au Copil par le biais d'un rapport son analyse du besoin pour approbation ainsi qu'un planning détaillé des délais de réalisation et de mise en place.

Le prestataire accompagnera Syperf95 lors des réunions auprès des acteurs impliqués sur le projet (avocats en droit des affaires, adhérents, institutionnels, ...).

ELABORATION DES PROCESSUS

A partir de l'objet et de la stratégie globale de la plateforme (axes de développement à moyen terme), et l'analyse du besoin. L'intervenant devra déterminer les processus et procédures de l'organisation en tenant compte des secteurs d'activités et des membres, des déroulés des différentes phases et définir les responsabilités et activités de surveillance des processus.

Chaque procédure sera suffisamment détaillée pour permettre son intégration à la plateforme collaborative numérique qui sera en cours de développement.

Chaque processus ou procédure fera l'objet d'une concertation avec la plateforme Syperf95 pour approbation.

RÉDACTION DES DOCUMENTS

Chaque Etape fera l'objet d'un livrable. Par livrable nous entendons Rapport, Architecture, cartographies, procédure détaillée.

SECTION 4 : TABLEAU DE PRIX ET DELAIS

PRIX POUR L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL

	Prix HT	Nombre de jours alloués
· Axe Principal 1 : Adhésion et Identification des différents types de PME et TPE		
· Axe Principal 2 : Méthodologie de sélection des entreprises pour les regroupements en cohérence avec les chartes jointes en annexes		
· Axe Principal 3 : Méthodologie pour effectuer l'analyse de la capacité des entreprises en vue de l'adhésion à l'association et aux AO.		
· Axe Principal 4 : Méthodologie de la gestion dynamique des fiches adhérents		
· Axe Principal 5 : Méthodologie fonctionnement de la bourse aux AO.		
· Axe principal 6 : Gestion des projets et affaires		